

reste une somme de \$117,380 qui forme encore une seconde réserve.

La confiance du public est forcément acquise à une institution qui, gérée avec un souci particulier des intérêts des déposants et des actionnaires possède à la direction des hommes dont la haute situation est due autant à leur science des affaires qu'à leur honorabilité et à leur probité.

Aussi n'est-il rien de surprenant à ce que la Banque d'Epargne ait eu au 31 décembre 1898, 1638 comptes de plus que l'année précédente et que la somme des dépôts ait dépassé de \$554,387 le montant précédent.

Nous voyons avec plaisir que le choix d'un Directeur en remplacement de l'Hon. Sir J. A. Chapleau, décédé, s'est porté sur M. Chs. P. Hébert, de la maison Hudon, Hébert & C^{ie}. Un meilleur choix ne pouvait être fait.

LE RIZ AU TONKIN

Ce n'est pas en vue d'un commerce d'exportation en Europe qu'il convient de s'adonner à la culture du riz, le pays n'en produisant pas assez pour sa propre consommation.

On se fera une idée de l'énormité de cette consommation quand on saura que le Tonkinois, l'Annamite, n'en font pas seulement la base de leur alimentation, mais qu'il la constitue en presque totalité : riz le matin, riz dans la journée et encore riz le soir. Ils y ajoutent, mais rarement, du poisson séché au soleil, mais c'est un extra presque sardapalésque pour eux.

La population du Tonkin est de 12 millions d'habitants ; la ration moyenne d'un coolie est de 400 grammes par jour, et la ration militaire de 600 grammes. C'est donc, en chiffre rond, 2,200,000 tonnes qui sont nécessaires, indispensables à l'alimentation annuelle des Annamites.

Malgré l'insuffisance de la production régionale, il s'exporte cependant vers la Chine une assez importante quantité de riz, et en voici la cause : le Chinois, commerçant-né, fait aux Tonkinois des avances en argent sur ses récoltes, à la condition que le remboursement de ces avances ne lui seront faites exclusivement et expressément qu'en nature de riz, au cours de cette céréale, à l'époque de la récolte, c'est-à-dire à un moment où l'abondance de la production met cette denrée à son plus bas cours.

Le Chinois emmagasine son riz, attend quelque temps la reprise des cours et l'expédie en Chine, lorsque la disette commence à s'y faire sentir. Il réalise ainsi un profit dont il est facile d'apprécier l'importance : il prête à 10 ou 15 pour 100, d'abord ; il pèse avec d'autant moins de scrupule qu'il sait que son emprunteur aura encore besoin de ses avances, l'année suivante : enfin, il vend quand les cours ont augmenté de 20 à 30 pour 100.

L'Annamite est très pauvre, vit au jour le jour et n'a pas les moyens de s'acheter buffles, bœufs et charriures ; il les loue seulement, comme le sol lui-même. En lui fournissant d'une manière continue, le terrain, les semences, les instruments aratoires et les animaux nécessaires, comme en France fait le propriétaire à ses métayers, l'indigène presque élevé ainsi à la dignité de propriétaire, tout au moins assuré d'un avenir dont chaque lendemain devient pour lui certain, s'attachera à son sol avec d'autant plus d'ardeur qu'il sait que la moitié de la récolte sera pour lui.

Le Protectorat du Tonkin accorde à ses nationaux les concessions qu'ils demandent à la seule condition de justifier des capitaux nécessaires à leur exploitation. Avec 150,000 francs on peut entreprendre une culture de riz de 3 à 4,000 hec.